



Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 27 mars 2023 au complexe scolaire

Registre des électeurs :

- Electeurs inscrits : 512
- Electeurs présents : 39

M. René Riat, Président des assemblées communales, déclare celle-ci ouverte et présente l'ordre du jour suivant, selon la publication parue dans le Journal officiel du 16 mars 2023 N° 10.

Assemblée communale ordinaire

LUNDI 27 MARS 2023 au complexe scolaire à 20h00

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022.
2. Discuter et approuver un crédit de CHF 195'000. -- pour l'assainissement de l'éclairage public ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.
3. Discuter et approuver un crédit de CHF 120'000. -- pour le remplacement des compteurs d'eau potable ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.
4. Information
5. Divers

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée. Sont nommés comme scrutateurs, Riat Michèle et M. Pierre Guélat. L'entrée en matière sur les différents points de l'ordre du jour n'est pas contestée, l'Assemblée peut donc délibérer valablement.

Michel Vallat, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes pour cette assemblée avec la nouvelle législature.

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022

Le Président informe l'Assemblée que le procès-verbal a été déposé publiquement sur le site internet communal ainsi qu'au secrétariat communal. Il indique qu'aucune demande de complément ou de modification n'est parvenue au bureau communal.



Constatant que l'Assemblée ne demande pas la parole, il passe au vote.

- **Le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022 est accepté.**

.....

2. Discuter et approuver un crédit de CHF 195'000. -- pour l'assainissement de l'éclairage public ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.

Il revient à M. Damien Riat, conseiller en charge du dicastère de l'éclairage public, de présenter ce point.

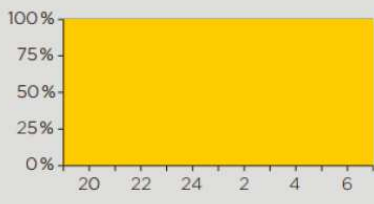
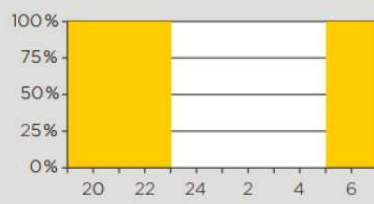
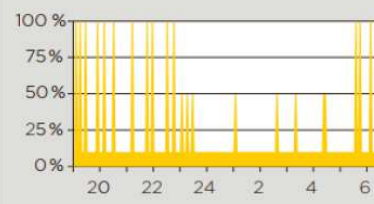
En fin d'année dernière le conseil s'est penché sur les possibilités de réduction de la consommation électrique. Le choix s'est porté sur l'assainissement de l'éclairage public.

Actuellement l'éclairage fonctionne toute la nuit, ce qui équivaut à 0% économie.

En cas de déclenchement nocturne de 23h à 5h – économie de 50 %

Fonction dynamique : allume que lorsqu'il y a du passage, il pourrait y avoir une économie de 70%.

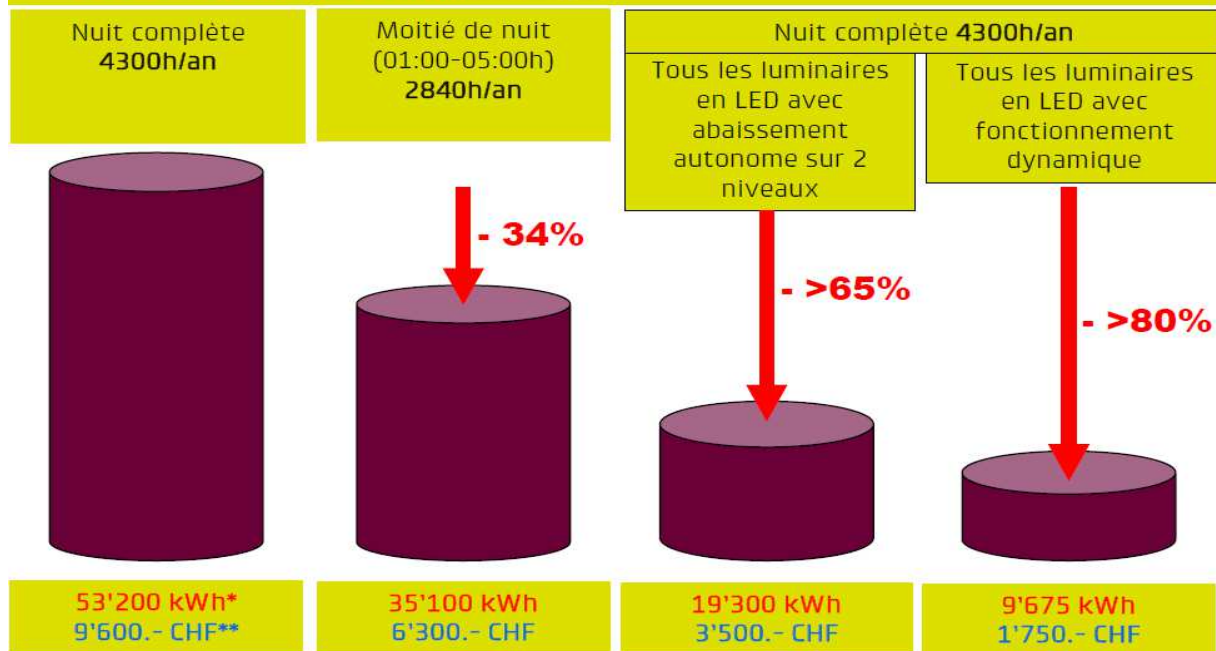
Potentiel d'économie d'énergie – type de fonctionnement

Toute la nuit	Moitié de la nuit	Dynamique
		
Economie d'énergie: 0 %	Economie d'énergie: env. 50 %	Economie d'énergie: jusqu'à 70 %
L'éclairage est enclenché toute la nuit sans changement.	Déclenchement nocturne p.ex. entre 23h00 et 05h00.	Les heures de fonctionnement et la consommation d'énergie dépendent du trafic.



Potentiel d'économie d'énergie – passage en LED

Exemple de consommation d'une commune avec 150 points lumineux
-> **Tous à vapeur de sodium (orange)**



* Consommation annuelle

**Consommation annuelle, base CHF 0.18/kWh

La proposition faite par le conseil communal est de passer les luminaires au LED avec fonctionnement dynamique, ce qui représente une économie de plus ou moins 80%

Actuellement la commune de Bure dispose de 220 points lumineux, dont 80 déjà munis en LED.

Projet en deux phases, selon tableau ci-dessous :



Etapas :

1^{ère} phase (en vert)

Routes cantonales :

- Buix – Fahy
- Buix – Porrentruy

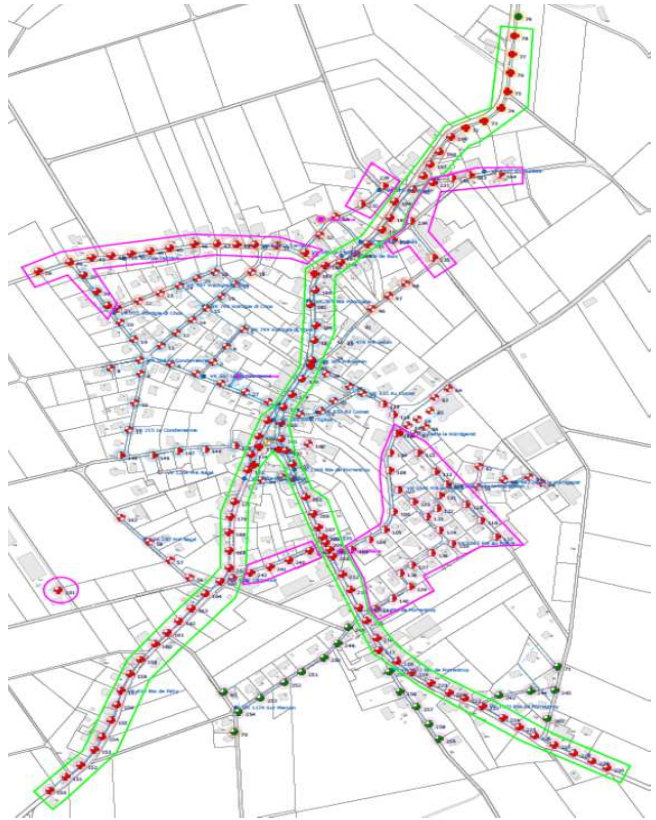
Au total, 84 luminaires

2^e phase (en rose)

Quartiers résidentiels :

- Praî à Prêtre
- La Louvière
- Le Voirdgerat
- La Chève
- La Moissonière
- La Terrière
- En Buratte

Au total, 57 luminaires



1^{ère} phase, 84 luminaires. Ce projet se fera, s'il est accepté, encore cette année.

2^{ème} phase, 57 luminaires, pour les quartiers résidentiels.



Economie d'énergie pour la Commune

Commune de Bure - Assainissement Sodium Route Cantonale et quartiers résidentiels	Installation existante	Nouvelle installation
Type d'ampoules	Sodium	LED dynamique
Puissance de l'ampoule	100	34
Balast électronique	Non	Oui
Puissance utile (en W)	120	35,7
Nombre de points lumineux	141	141
Mode réduction	Non	Oui
Mode dynamique	Non	Non
Heures de fonctionnement	4200	4200
Consommation d'énergie en KWh/an	71 064 kWh	15 328 kWh
Consommation d'énergie en Fr (0.2025/kwh)/an	fr. 14 390	fr. 3 104
Economie par rapport à l'installation LED dynamique (en kWh)		55 736 kWh
Economie par rapport à l'installation LED dynamique (en CHF)		fr. 11 287
Retour sur investissement (en an)		13,56

Economie énergie pour la commune, actuellement pour 141 candélabres on consomme 71'000 KWh, si on passe en LED dynamique, on passerait à une consommation à 15'000 KWh. En franc ça représente, à 20 cts le KWh, Fr. 14'390.- actuellement contre Fr. 3'104.- si on met tout en LED dynamique. Ce qui représente une économie de 55'000 KWh annuel et Fr. 11287.- par année. Et un retour sur investissement calculé sur 13 ans.

Coûts de l'assainissement de l'éclairage public

Routes cantonales	120'000
Quartiers résidentiels	75'000
Total	<u>195'000</u>
Subvention cantonale	36'000

La subvention cantonale sera octroyée pour les routes cantonales. Il n'y a pas de subvention pour les quartiers résidentiels.



Le Président ouvre la discussion :

Question d'un citoyen : à la route de la Terrière, est-ce que les luminaires seront changés ? Oui, également jusque chez M. Rufer Cyril. Et encore deux jusque chez Perrin.

Question d'un citoyen : que veut dire système dynamique ? Les luminaires s'allument lorsqu'il y a une présence ?

M. Roos de chez BKW, qui a été invité à l'assemblée pour donner les réponses demandées par les citoyens, va répondre à la question. Il dit qu'en plus d'un système dynamique, on aura un éclairage télégéré, ce qui veut dire totalement flexible, on peut gérer la programmation. De ce fait on pourra l'abaisser à 0% à partir d'une partie de la nuit, dès qu'une voiture passe le monter à 50%. Ce qui se fait c'est qu'on laisse un éclairage résiduel de 10%, on remonte jusqu'à 22h à 100 % et à partir de 22h on estime qu'on est plus obligé de remonter à 100%, donc on programme un 50%. Du coup, économie supplémentaire.

Question d'un citoyen : sur la route cantonale l'éclairage à LED sur les passages pour piétons, seront-ils remplacés ? M. Roos répond que ces derniers ne seront pas changés.

Un citoyen : le crédit de Fr 195'000.- demandé, est-ce que la subvention de Fr. 36'000.- est déjà déduite ? Réponse de Damien : non elle n'est pas déduite au crédit, elle sera demandée.

Un citoyen demande si ça permettra de rembourser une partie du crédit ? La réponse est oui.

Question d'une citoyenne : y aura-t-il des moments où le village sera tout nuit ? Non, pas sur la route cantonale.

Dans les autres quartiers ? Les anciens luminaires LED, il y a une graduation mais ils ne sont pas dynamiques, ce sont des paliers. On peut encore les baisser à partir de minuit. Totalement différent, on pourra s'adapter par rapport aux quartiers déjà en LED. Ça dépendra de nos expériences.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

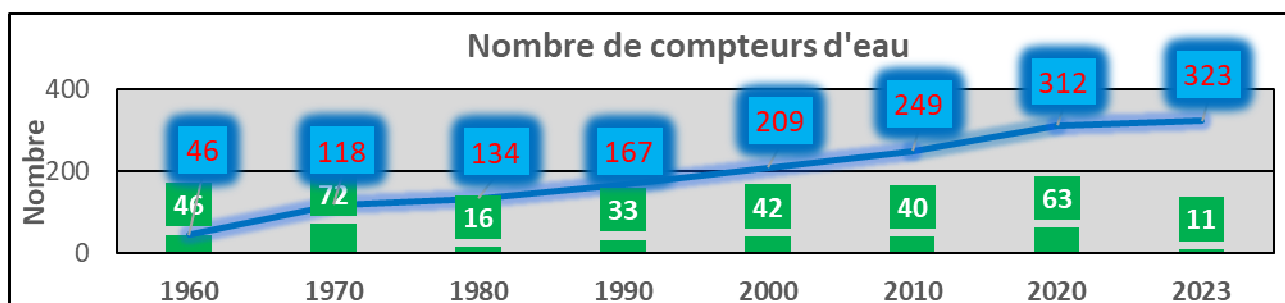
- **Le crédit de CHF 195'000.- pour l'assainissement de l'éclairage public est accepté par l'Assemblée communale qui donne également compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.**



3. Discuter et approuver un crédit de CHF 120'000. -- pour le remplacement des compteurs d'eau potable ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.

Il revient à M. Michel Vallat, maire de la commune en charge du dicastère des eaux, de présenter ce point.

Le compteur est un appareil mesurant avec précision la quantité d'eau consommée dans un foyer. Ce dispositif doit être fiable. **Or passé 15 ans d'utilisation, sa fiabilité diminue et peut même se retrouver altérée.** Il doit donc être remplacé par un nouveau système régulièrement.



De 1960 à ce jour, nous sommes passé de 46 compteurs d'eau à 323, dont 249 ont plus de 15 ans.

L'objectif du conseil communal est de remplacer tous les compteurs d'eau sur une période de 4 ans, au rythme de 80 par année par des nouveaux compteurs à ultrasons avec détecteur de fuite intégré.

Principales caractéristiques :

- Détection acoustique des fuites indépendante de la dimension et du matériau du tuyau
- Valeurs de mesure précises sur toute la durée de vie du compteur
- Valeur de démarrage faible 2 l/h
- Convient à toutes les positions d'installation
- Principe de mesure par ultrasons / pas de pièces mobiles et mécaniques
- Durée de vie de la batterie 20 ans ; 6 mois avant l'expiration, un voyant lumineux s'allume.
- Haute recyclabilité (système de gestion environnementale ISO-14001)
- Avec approbation de l'association de gaz, d'eau et de chaleur à distance SSIGE
- Codes d'information avec 7 symboles différents (fuite, rafale, sec, sabotage, marche arrière, batterie, radio éteinte)
- Lecture optique de la mémoire possible (enregistreur horaire, journalier, hebdomadaire, mensuel ou annuel).



Relevé mobile – des données de manière instantanée

Grâce à la solution de relevé mobile READy, la commune pourra relever à distance les compteurs publics directement depuis un véhicule au moyen d'un smartphone équipé d'un petit module de conversion et un programme PC.

Une carte routière disponible dans le smartphone vous montre les compteurs situés à proximité, ceux en cours de relève et ceux à relever.



Les relevés sont automatiquement effectués pendant que l'on roule. Dans le même temps, on a automatiquement accès aux informations portant sur les fuites et d'autres défaillances. De retour à l'administration, il ne nous reste plus qu'à décharger notre téléphone et ça part directement à la facturation !

Durant les 4 dernières années on a eu 17 fuites communales et 13 fuites privées. CHF 140'000. -- de factures à payer et eau perdue + travail du fontainier qui doit chercher la fuite, on peut rajouter 10% de frais, soit env. CHF 20'000.-. Ce qui nous donne une dépense d'env. CHF 160'000.- uniquement pour la réparation des fuites d'eau sans avoir amélioré le réseau d'eau.

Offre compteur d'eau potable Kamstrup

Offre de remplacement de 300 compteurs d'eau potable avec une autonomie de 20 ans qui comprend :

○ 285 pces	FlowIQ KWM 2230 (DN20) avec détection acoustique des fuites	CHF 68'400. --
○ 15 pces	FlowIQ KWM 3100 (DN25) avec détection acoustique des fuites	CHF 5'250. --
○ 1 pce	Logiciels, matériel informatique et formation	CHF 10'906.--
○ 300 pces	Pose des compteurs d'eau ; compter 100.--	CHF 30'000.--
Sous-total		CHF 114'556. --
Réserve pour imprévus		CHF 5'444.--
Investissement total		CHF 120'000.--

Avantages et inconvénients	+ / ++	- / --
Relevé des compteurs d'eau à distance 2 fois par an	X	
Auto-contrôle du réseau d'eau potable	X	
Recherche de fuite propriétaire – commune	X	
Economie sur la consommation d'eau potable $\approx$ 5-10%	X	
Facturation simplifiée	X	
Installation de tous les compteurs sur 4 ans	X	X
Coût de location par compteur d'eau $\approx$ CHF 20.-- par an		X
Remplacement des compteurs au bout de 20 ans de fonctionnement	X	X
Investissement pour la commune et les citoyens		X

A noter que les compteurs sont complètement étanches. Donc après 20 ans nous devons changer le compteur (impossible de l'ouvrir pour voir où est la panne) ! Nous vous proposons l'option de changement des compteurs sur 4 ans, car il faut trouver une entreprise qui consacre un employé pour changer les compteurs (1-2 semaines de travail par année), et également au niveau des coûts, on peut les échelonner. L'entreprise qui changera les compteurs n'a pas encore été mandatée !



M. Vallat ayant terminé sa présentation, le président ouvre la discussion.

Question d'un citoyen : les compteurs qui se trouvent dans les pâtures, pensez-vous les changer ? Ceux qui se trouvent dans les chambres où il y a de l'humidité, sont-ils également garantis ?

Oui, ils sont complètement étanches, répond Michel Vallat.

Question d'une citoyenne : pour les citoyens qui ont dû acheter le compteur, comment pensez-vous procéder ? Au départ ils étaient la propriété de la commune, lorsqu'il a fallu les changer c'est le citoyen qui a dû le payer, maintenant qu'ils sont payés on revient en arrière ?

Michel : tout le monde a payé son compteur. Celui qui a un compteur de 2 ans, n'est pas content de payer une location de CHF 20.-/année, mais pour ces citoyens-là, ils peuvent se manifester et nous ne changerons ces compteurs-là qu'en dernier c'est-à-dire pas avant 4 ans. Il faut penser communauté, le prix de l'eau ne va pas baisser. On ne peut pas attendre que tout le monde veuille participer à la location des compteurs pour effectuer ce changement. Sans ces nouveaux compteurs ce sera plus difficile de trouver les fuites à venir.

Question d'un citoyen : je rebondis sur la question d'une citoyenne, pour les compteurs de moins de 5 ans, ne devrait-il pas y avoir un remboursement partiel du compteur ?

Michel répond que tout le monde doit essayer de comprendre. Dans 4 ans, le compteur aura déjà 9 ans ! Et que le changement sur 4 ans, équivaut également à la fin de la législature actuelle, et que ce projet devrait être bouclé à ce moment-là !

Un citoyen rétorque qu'il n'est pas contre le projet, il propose aussi que le fontainier puisse reprendre les anciens compteurs et les remplacer à d'autres endroits, ce serait intelligent qu'ils soient réutilisés ailleurs, et ainsi on pourrait dédommager le citoyen de la moitié de la valeur de sa perte. Ça pourrait être équitable.

Un citoyen, se pose également la question, s'il y a comme ça des fuites, n'y aurait-il pas des investissements à faire sur certains tronçons ?

Et encore une question, si l'on remarque un bruit suspect sur notre compteur, peut-on demander à l'employé communal de venir vérifier notre compteur, s'il y a une fuite ou pas ?

Réponse de Michel Vallat : bien sûr, c'est aussi un service de la commune. C'est un plus pour la commune.

Et pour votre demande et des propositions faites, ce n'est pas à l'ordre du jour, il faut en discuter au conseil communal. Ce soir, nous sommes là pour décider de l'investissement des compteurs d'eau !

Un citoyen fait remarquer que son compteur a été payé directement au fontainier.

Une citoyenne reprend la parole et affirme également que M. Chapuis lui a bien dit que vu que c'était elle qui payait le compteur, qu'il était sa propriété. Elle conçoit être d'accord sur le principe du changement mais avec des exceptions. Elle ne veut pas changer un compteur qui a servi 6-8 ans.

Michel répond que son compteur est de 2015.



Question d'un citoyen : qui fabrique ces compteurs, est-ce un produit Suisse ?

Michel Vallat répond : c'est la maison Kamstrup, c'est une maison danoise, elle a sorti ce produit il y a 3 ans. Actuellement plus personne en Suisse, ne produit de compteurs d'eau, nous nous sommes renseignés. Les Suisses achètent les compteurs à l'étranger, le marché étant devenu trop petit.

Question d'une citoyenne : En tant que propriétaire, peut-on voir, soit sur le compteur ou ailleurs si on a une fuite chez nous ?

Michel répond qu'il y aura une lumière qui clignote sur le compteur. Il suffit de téléphoner au secrétariat communal et l'employé communal passera et pourra vous renseigner si c'est une fuite chez vous ou sur le réseau le plus proche.

Un citoyen : les compteurs actuels deviennent imprécis après une quinzaine d'année, d'autres communes ont-elles pu faire l'expérience et mesurer le gain de précision avec ces nouveaux compteurs ? Oui, l'économie s'élève entre 5-10 %.

Question d'un citoyen : est-ce que ce serait possible d'obtenir l'application, pour contrôler les chambres qui se trouvent dans les pâturages ?

Michel Vallat : non. Il n'y aura que deux licences, une pour le fontainier et une pour la commune. C'est un service payant.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- **Le crédit de Fr. 120'000.- pour le remplacement des compteurs d'eau potable est accepté par l'Assemblée communale qui donne également compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.**

4. Information

Différents conseillers vont prendre la parole, Michel demande à l'assemblée de ne poser des questions que dans les divers.

M. Hervé Vallat, conseiller en charge de la rénovation de l'école prend la parole afin de donner des précisions quant à l'avancée des travaux. Ce qui reste à faire et ce qui est en cours.



Travaux réalisés :

- Remplacement du chauffe-eau et des douches
- Pignons : assainissement de l'isolation et mise en place d'un bardage bois ajouré
- Installation de 180m² de capteurs solaires photovoltaïques
- Isolation par le dessus des toitures plates et en pente et étanchéité
- Peinture de la charpente apparente
- Nettoyage des façades brique

Travaux en cours :

- Verrières : remplacement des verres et de la structure
- Ferblanterie toiture en pente

Hervé revient sur les travaux de la verrière. La commune a fait le choix de commander des verres spéciaux (teintés) pour ne pas mettre de stores. Soucis en 2022 de délai de livraison. Également il y a eu de la casse lors du montage. C'est inévitable, mais il a fallu attendre la livraison des verres recommandés. Mais une fois que la verrière a été remonté, malheureusement elle coulait. Nous sommes en début 2023 et j'ai repris le dicastère à la suite de Michel. L'architecte et moi-même avons convoqués toutes les entreprises liées à la verrière et nous avons expliqués la position claire de la commune de ne prendre aucune plus-value liée à la durée supplémentaire due à ces fuites. Nous avons évalué ensemble le problème et des tests ont été effectués. Maintenant le problème est réglé.

Nous allons maintenant attaquer les travaux de la verrière secondaire. Pour ce qui est des traces d'humidité constaté dans le bâtiment, par chance l'architecte avait pris des photos avant les travaux de rénovation. Certains dégâts étaient liés à la construction, on ne peut pas tout mettre la faute sur la rénovation. Le problème a été résolu. Les garanties sont de deux ans, on se renseigne pour monter les garanties à 5 ans. Cela peut être compliqué, mais on va se renseigner et faire tout notre possible pour les monter à 5 ans.

Travaux futurs :

- Remplacement complet des fenêtres côté sud (cours d'école) – vacances scolaires d'été
- Remplacement des verres côté salle polyvalente – vacances scolaires d'automne
- Chauffage à distance réalisé par Thermobois SA
 - Début des travaux aux vacances scolaires d'été
 - Mise en service de la sous-station prévue aux vacances scolaires d'automne

Travaux futurs :

- Remplacement complet des fenêtres côté sud – vacances scolaires d'été
- Remplacement des verres côté salle polyvalente – vacances scolaires d'automne
- Chauffage à distance réalisé par Thermobois SA



Contrat signé avec Thermobois. Ils vont s'occuper de toute la partie de l'installation de cette sous-station. Début des travaux vacances scolaires d'été et la mise en fonction de la sous-station aux vacances scolaires d'automne.

A l'heure actuelle, le budget et le planning général sont respectés. On a eu des problèmes mais l'objectif de fin octobre 2023 reste.

Olga Guélat prend la parole et informe l'assemblée que la promenade des aînés aura lieu le mercredi 13 septembre 2023 dans l'Emmental. Les inscriptions sont prévues après les vacances de Pâques. Il y aura une information dans le tout ménage de la commune.

Elle parle également du projet CareMens, projet qui concerne les troubles comportementaux et cognitifs. C'est une formation mise en place par un groupe de travail pour sensibiliser la population et l'accompagnement des personnes âgé(e)s. Cette formation est intéressante et d'actualité. C'est un projet qui court jusqu'en 2024 et des inscriptions seront lancées pour les personnes intéressées.

Michel Vallat nous informe sur la répartition des locaux du bâtiment de la mairie. Au sous-sol se trouve le service du feu et le local de l'employé communal. Nous allons entreprendre des travaux durant le courant de l'année. Au rez-de-chaussée se trouve le bureau communal. Au 1^{er} étage, nous disposons d'une salle de réunion ou assemblée et la salle du 2^{ème} étage a été louée à la fanfare.

Concernant les exercices de nuit, le conseil communal a réagi. Actuellement, l'armée est entrain de poser des panneaux. Sur ces panneaux sont notés les interdictions de rouler pendant des plages horaires précises.

Les réfugiés sont dans une phase plus confortable, ils ont touché deux casernes qui ont été enlevés à la troupe. Leur nombre varie actuellement entre 120 et 150. Le projet a été prolongé jusqu'en décembre. En conséquence pour la commune, on pourra louer l'abri plusieurs fois par année.

Cabane forestière : nous avons commandé 3 nouvelles tables pour la cabane forestière. Les anciennes étant défectueuses.

SmartVillage : c'est un projet qui réunit 5 communes « Ensemble vers une région connectée ». Pour un rapprochement de la population par l'organisation de manifestation. Il y aura également une application disponible, dans laquelle on pourra insérer des informations, comme nos monuments historiques, mais également des fêtes, rando etc.

UAPE : l'ouverture est un immense succès. Nous avons 3 nouvelles inscriptions. Certains jours 20 enfants sont présents pour dîner. Si les inscriptions se confirment, nous allons ouvrir également le mercredi.

RANDO Bure : Un groupe de citoyens travaille pour mettre en place des parcours dans les forêts de Bure. Ce seront des coins sympas à découvrir.

PAL : la révision du PAL est en charge du dicastère d'Hervé. Il a été envoyé au canton mais est malheureusement venu en retour. L'objectif n'avait pas été atteint, nous devons retravailler sur ce dossier-là, mais nous sommes sur la bonne voie et nous espérons qu'il passera encore cette année.

Règlement sur l'eau potable et les eaux usées : ce dossier est actuellement chez M. Prix. Nous allons également essayer de le valider cette année.



5. Divers

Un citoyen prend la parole, il a une proposition à faire concernant un projet de zone 30 km/h au village. Il a remarqué qu'il y avait beaucoup d'enfants qui jouent dans les rues et qu'il serait peut-être judicieux pour leur sécurité d'instaurer des zones 30 km/h.

Sa deuxième proposition serait de poser un distributeur de crottes à la Rue Pré-St-Nicolas. C'est le quartier où tout le monde va promener son chien. Et je vois les gens rentrer avec les crottes et leur plastique. Est-il possible d'installer deux distributeurs à crottes, un vers chez Etique et un vers chez le Dr. Ott.

Michel répond qu'une commande d'un distributeur à crottes a été faite ce jour et il sera posé vers la maison du Dr. Wacker. Une nouvelle loi a vu le jour en décembre dernier et c'est maintenant plus facile d'instaurer ces zones. Nous allons faire une étude au niveau des quartiers résidentiels et c'est la population qui décidera !

Un citoyen prend la parole pour rebondir sur la question du 30 à l'heure, nous sommes la dernière maison construite sur la route du Paradis : pour calmer les ardeurs des usagers de cette route, pourrait-on reculer un peu le panneau du 50 km/h ? Michel répond que c'est une route communale et qu'il faut en discuter au conseil.

Autre question d'un citoyen qui revient sur la rénovation de l'école, au niveau de la verrière secondaire, y a-t-il encore des fuites d'eau ? Hervé répond que pour l'instant c'est bâché en haut et en bas, car certains verres ne sont encore pas posés.

Et au niveau de ce mini chauffage à distance qui sera installé par Thermobois, j'ai juste un peu des doutes pour le mois d'octobre, est-ce que si ça doit être repoussé d'un ou deux mois, comment l'école sera chauffée ? Hervé répond qu'il a été clair et qu'on a bien précisé que la commune voulait de la chaleur pour fin octobre. Tout cela a été mentionné par rapport à un retard qui pourrait survenir.

Encore une remarque d'un citoyen par rapport au dernier PV, c'est noté qu'il s'agit d'un partenariat public/privé. Michel répond que la centrale de chauffe n'est pas dans le bâtiment de la commune, mais dans le 1^{er} bloc qui appartient au Vorbourg. C'est peut-être de là que vient le terme. Mais quand on parle d'un partenariat public-privé, nous sommes un consommateur, nous payons des KW, nous n'avons pas de contrat d'entretien.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée à 21h30 en saluant et remerciant l'engagement des autorités et de ses organes, ainsi qu'en remerciant les personnes présentes pour leur participation.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président :

La secrétaire :

René Riat

Valérie Crelier